



AUCHAN

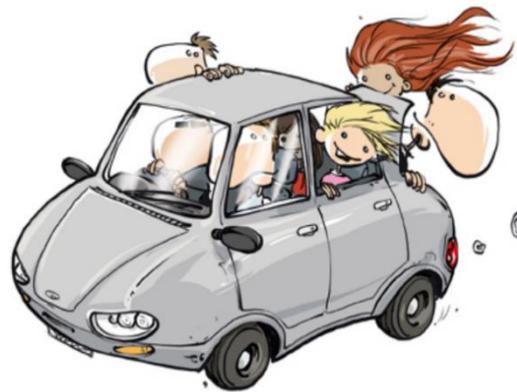
Forfait durable Mobilité douce



NAO 2023

Une avancée pour tous ceux qui utilisent des modes de transport alternatifs

✓ Pour bénéficier du **forfait durable**, tu dois faire le trajet de ton domicile à ton lieu de travail en utilisant un **des modes de transport alternatifs**: le **vélo**, la **trottinette**, le **covoiturage** en tant que conducteur ou passager.



Le montant du forfait est de **2€ par jour** dans la limite d'un plafond annuel de **200€**



➡ Attention, pour bénéficier de ce forfait, tu dois **l'indiquer sur HR4YOU** (va sur HR4YOU, mes démarches, non catégorisé et tu cliques sur **le mode de transport**)

➡ Justifie par une **attestation sur l'honneur en indiquant le nombre de jours par mois.**



Tu devras faire ça chaque mois.

Bien sûr ce n'est qu'un début !

La CFDT incite l'Entreprise à aller beaucoup plus loin dans sa démarche RSE.

L'indemnité doit être plus incitatrice.

La CFDT revendique **une prime de 500€** à l'achat d'un vélo ou d'une trottinette et la **création d'espaces de stationnement** protégés et fermés.

La CFDT, avec VOUS et pour VOUS !